



FONDATION
D'ENTREPRISE
HERMÈS

GUIDE DE CANDIDATURE
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Manufacto, la fabrique des savoir-faire



© Benoît Teillet

Manufacto, la fabrique des savoir-faire, est le programme de découverte de l'artisanat en milieu scolaire de la Fondation d'entreprise Hermès. Il se construit et se déploie avec les Compagnons du Devoir et du Tour de France, l'École Camondo Paris et Camondo Méditerranée et les structures locales de coordination, ainsi que les différentes académies partenaires.

Critères d'éligibilité

Tout établissement dont les équipes pédagogiques sont convaincues de l'importance de la pratique artisanale dans un cadre scolaire, peut aspirer à intégrer le programme Manufacto, la fabrique des savoir-faire, remplissant les critères d'éligibilité mentionnés ci-dessous.

Les conditions d'éligibilité à l'appel à candidatures :

- Être un établissement scolaire public ou privé sous contrat ;
- Constituer une équipe pédagogique pluridisciplinaire, avec un enseignant référent, prête à s'engager durant toute la durée du programme (année scolaire) ;
- Inscrire une classe à partir du CM1 et jusqu'à la seconde (au maximum deux classes par établissement, faisant obligatoirement l'objet de candidatures distinctes).

■ PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Initié en 2016 par la Fondation d'entreprise Hermès, avec l'académie de Paris, les Compagnons du Devoir et du Tour de France et l'École Camondo de Paris, Manufacto, la fabrique des savoir-faire est un programme de découverte de l'artisanat en milieu scolaire.

Pour l'année 2023-2024, Manufacto est proposé à quatre-vingt-cinq classes dans les académies de Amiens, Besançon, Bordeaux, Créteil, Lille, Lyon, Montpellier, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Paris, La Réunion, Reims, Toulouse et Versailles.

Manufacto a pour objectif de changer le regard des élèves, de leurs parents et de leurs enseignants sur le monde artisanal en expérimentant les métiers de la main sur un temps long. En faisant découvrir aux élèves les gestes liés au monde des savoir-faire artisanaux, le programme leur permet d'avoir une approche esthétique à partir des objets qui les entourent.

Enfin, Manufacto vise à promouvoir les valeurs portées par ces métiers, telles que la transmission, l'entraide et l'exigence.

Pendant douze séances de deux heures, l'enseignant accueille dans sa classe un artisan et un assistant, en classe entière ou en demi-groupe, en fonction des séances. À partir du mois de novembre 2023, les élèves fabriqueront un objet de A à Z et découvriront les gestes créateurs des métiers de maroquinier, menuisier, sellier et plâtrier-stucateur. Ils manipuleront ainsi les outils propres à chaque métier, mis à disposition par la Fondation d'entreprise Hermès.

À chaque niveau scolaire correspond un objet spécifique, imaginé par le studio de design BrichetZiegler. La nature du métier abordé en classe donne l'occasion aux enseignants de faire des liens avec les programmes scolaires, de manière ludique et créative : au fil des séances, l'enseignant accompagne les élèves dans la rédaction d'un cahier de bord, véritable support pédagogique. Seront abordées par la pédagogie de projet, en fonction des différents niveaux :

- Des notions de mathématiques, de français, d'arts plastiques...
- La découverte des matières, des savoir-faire et des gestes créateurs propres à ces métiers de l'artisanat, afin de relier Manufacto au parcours Avenir ou tout autre dispositif de découverte des métiers et des mondes professionnels.

■ PROCESSUS DE CANDIDATURE

Critères de sélection

- **Motivation de l'équipe pédagogique** à inscrire ce projet interdisciplinaire dans la progression pédagogique de la classe engagée, en cohérence avec le projet de l'établissement ;
- **Portage solide du projet** par une équipe pédagogique interdisciplinaire, animée par un enseignant référent d'une part, et par la direction de l'établissement d'autre part ;
- **Inscription de Manufacto dans le cadre des enseignements**, du socle commun et / ou du parcours avenir ou de tout autre dispositif de découverte des métiers ;
- **Proposition des pistes pédagogiques novatrices** visant à amplifier et / ou pérenniser les apports du projet initié, au-delà de la durée du projet et / ou de la classe participante au programme.

Pour postuler à cet appel à candidatures :

- Renseigner sur document libre :
 - La présentation générale de votre projet ;
 - La mise en avant, en cohérence avec les niveaux de classes, des liens entre les séances Manufacto et l'ouverture aux mondes professionnels, la découverte et la sensibilisation aux métiers ;
 - Les éventuelles pistes pédagogiques novatrices visant à amplifier et / ou pérenniser les apports du projet dans la durée ;
 - La liste des enseignants impliqués dans le projet et le nom de l'enseignant référent ;
 - Le niveau de classe et le nombre d'élèves concernés par le projet.
- Signer la Charte du programme*, en qualité du chef d'établissement ou de l'IEN (Inspecteur de l'Éducation Nationale) de circonscription.

* La Charte du programme est disponible en fin du présent guide de candidature.

■ Calendrier

Du 4 avril au 16 mai 2023 : appel à candidatures par zone comme suit :

- **Du 4 avril au 2 mai 2023** : appel à candidatures Zone A - Besançon / Bordeaux / Lyon ;
- **Du 4 avril au 2 mai 2023** : appel à candidatures La Réunion ;
- **Du 11 avril au 9 mai 2023** : appel à candidatures Zone B - Nice / Orléans-Tours / Reims / Rouen / Lille / Amiens ;
- **Du 18 avril au 16 mai 2023** : appel à candidatures Zone C - Paris / Créteil / Versailles / Montpellier / Toulouse ;

Du 5 au 26 mai 2023 : comité de sélection de chaque académie ;

Du 5 au 9 juin 2023 : résultats des comités de sélection de chaque académie et retours aux participants ;

Du 16 juin au 10 septembre 2023 : identification des plannings des séances Manufacto par les établissements ;

Du 1er juillet au 15 octobre 2023 : affectation des trios enseignants / artisans / assistants ;

Mercredi 20 septembre 2023 : réunion d'information générale à destination des enseignants et des artisans ;

De mi-octobre 2023 à fin mai 2024 : séances Manufacto en classes ;

De mars à juin 2024 : valorisation de Manufacto dans les établissements et les académies (fête de fin d'année, expositions...).

■ CONTACTS

Fondation d'entreprise Hermès

Sandrine Sangarin – sandrine.sangarin@hermes.com

Académie de Besançon

Jean-Philippe Rosnet –

jean-philippe.rosnet@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr

Académie de Bordeaux

Frédérique Colly – frederique.colly@ac-bordeaux.fr

Académie de Créteil

Hubert Leonardi – hubert.leonardi@ac-creteil.fr

Académie de La Réunion

Michel Muller – michel.muller@ac-reunion.fr

Académie de Lille et d'Amiens

Didier Lemaire – didier.lemaire@region-academique-hauts-de-france.fr

Académie de Lyon

David Muller – david.muller@ac-lyon.fr

Académie de Nice

Julien Giraud-Destefanis – julien.giraud-destefanis@ac-nice.fr

Académie de Normandie

Guillaume Gasnier – guillaume.gasnier@ac-normandie.fr

Académie de Montpellier et de Toulouse

Olivier Xerri – Olivier.Xerri@ac-toulouse.fr

Académie d'Orléans-Tours

Livia Avaltroni – livia.avaltroni@univ-tours.fr

Académie de Paris

Marie Ben-Dahan – marie.ben-dahan@ac-paris.fr

Académie de Reims

Gilles Petit – ien.charleville@ac-reims.fr

Académie de Versailles

Sophie Coutelle – sophie.coutelle@ac-versailles.fr

FAQ Manufacto

ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES

1. Qui peut candidater ?

Les établissements scolaires situés sur un territoire dont l'académie est partenaire de la Fondation d'entreprise Hermès.

Les équipes pédagogiques des différents établissements, représentées par un enseignant référent, présentent une candidature pour une classe (du CM1 à la seconde). Seront acceptées au maximum deux classes par établissement qui doivent faire l'objet de candidatures distinctes.

2. Quand puis-je candidater ?

L'appel à candidatures paraît sur le site de la Fondation d'entreprise Hermès au printemps 2023. Nous vous encourageons à vous tenir informés de l'ouverture de cet appel à candidatures à travers le site, la newsletter ou les réseaux sociaux de la Fondation d'entreprise Hermès et des académies partenaires.

3. Mon établissement ne fait pas partie des académies partenaires, puis-je quand même candidater ?

Notre calendrier d'essaimage ne vous permet malheureusement pas encore de candidater. Cependant, nous vous invitons à nous joindre via le formulaire de contact disponible sur le site de la Fondation d'entreprise Hermès en choisissant le sujet "Manufacto", afin de nous faire part de votre demande et de votre motivation. Nous espérons pouvoir très prochainement répondre positivement à votre demande.

4. Ma classe est sous dispositif ULIS, puis-je candidater ?

Le programme Manufacto tient à affirmer une grande diversité quant au public scolaire auquel il s'adresse. Les classes sous dispositif ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) sont donc encouragées à soumettre leur candidature.

5. Dois-je forcément candidater avec une équipe pédagogique (plusieurs enseignants dans le même établissement) ?

Les candidatures peuvent être individuelles ou collectives. Il s'agit de présenter un projet cohérent avec l'ambition de l'établissement et les valeurs du programme Manufacto.

Pour rappel, les critères de sélection sont les suivants :

- Motivation de l'équipe pédagogique à inscrire ce projet interdisciplinaire dans la progression pédagogique de la classe engagée, en cohérence avec le projet de l'établissement ;
- Portage solide du projet par une équipe pédagogique interdisciplinaire, animée par un enseignant référent d'une part, et par la direction de l'établissement d'autre part ;
- Inscription de Manufacto dans le cadre des enseignements, du socle commun et / ou du parcours Avenir ou de tout autre dispositif de découverte des métiers ;
- Proposition des pistes pédagogiques novatrices visant à amplifier et / ou pérenniser les apports du projet initié, au-delà de la durée du projet et / ou de la classe participante au programme.

À noter qu'un enseignant devra être désigné comme référent pour le projet.

6. Les classes REP sont-elles prioritaires ?

La diversité des publics scolaires participant au programme est une priorité pour l'équipe Manufacto. Aussi, toutes les candidatures, qu'elles émanent de classes porteuses de dispositifs particuliers (ULIS, REP, SEGPA, UPE2A ...) ou non, d'établissements publics ou privés sous contrat, seront étudiées selon les mêmes modalités. Aucune classe n'est privilégiée ou prioritaire.

7. Puis-je postuler à nouveau si j'ai déjà participé à Manufacto (avec une autre classe / autre enseignant / autre niveau) ?

Nous serions heureux de collaborer avec vous à nouveau si vous le souhaitez. Les équipes ayant participé à Manufacto sont invitées à candidater. Cependant, l'objectif visé est de faire bénéficier du programme le plus de classes et d'établissements possibles. Ainsi, un même établissement ne pourra être sélectionné plus de trois éditions d'affilée.

8. Puis-je choisir l'objet que je souhaite faire réaliser à ma classe ?

Les objets sont attribués en fonction du niveau et de l'âge des élèves et dans l'optique de représenter l'ensemble des métiers artisanaux figurant au programme (à savoir la menuiserie, la maroquinerie, la sellerie-garnissage et la plâtrerie). Les équipes pédagogiques ne peuvent donc ni choisir le métier à faire découvrir à leur classe, ni l'objet réalisé. Cette répartition est assurée par l'équipe Manufacto.

ARTISANS / ASSISTANTS

1. Je suis artisan et j'exerce sur le territoire d'une des académies partenaires, comment puis-je rejoindre le programme ?

Si vous êtes artisan maroquinier, menuisier, sellier-garnisseur ou plâtrier stucateur et que vous exercez sur les territoires des académies partenaires de la Fondation d'entreprise Hermès, nous serons ravis de collaborer avec vous dans le cadre du programme Manufacto. Vous pouvez nous adresser votre candidature via le formulaire de contact du site de la Fondation d'entreprise Hermès en sélectionnant la rubrique "Manufacto".

2. Je suis étudiant en design, beaux-arts ou arts appliqués dans une des académies partenaires, comment puis-je rejoindre le programme en tant qu'assistant ?

Si vous êtes étudiant à Camondo, école partenaire du programme, vous pouvez vous rapprocher de votre équipe pédagogique afin de postuler en tant qu'assistant au programme Manufacto. Si vous êtes étudiant dans une autre école de design, beaux-arts ou arts appliqués sur les territoires des académies partenaires de la Fondation d'entreprise Hermès, vous pouvez nous adresser votre candidature via le formulaire de contact du site de la Fondation d'entreprise Hermès en sélectionnant la rubrique "Manufacto".

Charte du programme Manufacto

À joindre obligatoirement signée au dossier de candidature

Vocabulaire spécifique

Trio : enseignant référent, artisan et assistant ;

Séance : séquence de deux heures du programme avec les élèves (le programme comporte douze séances) ;

Équipe Manufacto : équipes de la Fondation d'entreprise Hermès, des Compagnons du Devoir et du Tour de France ;

Coordinateur territorial : référent Manufacto d'un territoire donné.

FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME MANUFACTO



Lu et approuvé

Contexte

Le programme Manufacto s'inscrit dans la progression pédagogique de la classe engagée, en cohérence avec le projet d'établissement.

Durant toute la durée du programme, votre contact privilégié est le coordinateur Manufacto de votre académie (coordinateur territorial).



Lu et approuvé

Planification

Le programme Manufacto démarre au mois de novembre et est constitué de douze séances sur un rythme régulier, choisi par le trio (hebdomadaire ou bimensuel).

Le créneau horaire dédié au programme doit être fixe : même créneau horaire toutes les semaines ou toutes les deux semaines.



Lu et approuvé

Candidature

Au maximum deux classes d'un même établissement peuvent participer à Manufacto sur la même année, sous réserve de candidater séparément.

Manufacto est un programme pluridisciplinaire, qui peut être porté par plusieurs enseignants, mais un seul doit être désigné comme référent pour l'équipe Manufacto. Un seul objet sera fabriqué par l'équipe du ou des enseignants participants.



Lu et approuvé

Règlement et sécurité

Le règlement de l'établissement scolaire et les règles de sécurité s'appliquent à toutes les activités menées dans le cadre du programme Manufacto, quel que soit le lieu où se déroulent les séances.

L'enseignant référent s'engage à rappeler aux élèves les règles de vie en atelier pour assurer la sécurité en classe.

L'équipe pédagogique conserve la responsabilité de la classe engagée dans les activités du programme Manufacto et veille au bon déroulement des séances.

RÔLE ET ENGAGEMENT DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE



Lu et approuvé

Accueil des intervenants externes

L'équipe pédagogique s'engage à faciliter l'accueil des intervenants extérieurs (trios, livreurs, équipe Manufacto, journalistes, etc.).



Lu et approuvé

Réunion d'information

Avant le démarrage des séances en classe, une réunion d'information et de formation est prévue par l'équipe Manufacto pour les enseignants, les artisans et les assistants du programme. La présence de l'enseignant référent est obligatoire.



Lu et approuvé

Plateforme Manufacto et calendrier des séances

Le trio s'engage à transmettre en temps voulu à l'équipe Manufacto les calendriers d'interventions et à les mettre à jour, ceci afin de faciliter les visites par l'équipe Manufacto, les équipes académiques ou par les journalistes intéressés.

L'enseignant référent, comme chaque membre du trio, doit prévenir directement les autres membres du trio en cas d'empêchement et / ou de changement de planning et en informer le coordinateur territorial.

Le trio s'engage à s'inscrire et à renseigner les informations requises pour le déroulement du programme sur la plateforme Manufacto dédiée, dont l'adresse sera communiquée aux participants.



Lu et approuvé

Demi-groupes

L'équipe pédagogique doit anticiper les quatre séances du programme qui se déroulent en demi-groupe et la gestion des élèves de l'autre demi-groupe si besoin.



Lu et approuvé

Carnet de bord

L'enseignant accompagne les élèves dans la rédaction du carnet de bord servant de support au projet.



Lu et approuvé

Trombinoscope

L'enseignant référent fournit aux intervenants extérieurs (artisans et assistants) le trombinoscope de la classe.

LOGISTIQUE ET MATÉRIEL



Lu et approuvé

Espace de travail

L'équipe pédagogique doit mettre à disposition une salle adéquate, disposant d'un point d'eau, d'une réserve ou d'un lieu de stockage proche ou attenant.



Lu et approuvé

Kits d'outils et de matières

L'équipe pédagogique est responsable de la réception des kits d'outils et de matières confiés par la Fondation d'entreprise Hermès, de leur entretien, de leur stockage, de leur inventaire à la réception et au retour. À la fin du programme, les kits confiés seront récupérés par la Fondation d'entreprise Hermès.

L'équipe pédagogique communique au coordinateur territorial un contact au sein de l'établissement pour la bonne réception des kits le jour de la livraison.

Le matériel est prévu pour trente-trois personnes, élèves et chaque membre du trio compris. Si la classe est supérieure à trente élèves, il est du ressort de l'équipe pédagogique de prévenir l'équipe Manufacto avant le démarrage du programme.



Lu et approuvé

COMMUNICATION

Toute communication de l'établissement (réseaux sociaux, site internet, blogs, etc.) sur sa participation au programme est possible et encouragée. Elle se prépare en faisant valider en amont la publication à l'équipe Manufacto.

Manufacto donne naissance à des productions d'élèves telles que les objets et les carnets de bord : toutes ces productions sont susceptibles d'être valorisées par l'équipe Manufacto sur différents supports et lors de divers événements des partenaires du programme.

Dans le cadre de la valorisation et de la communication du programme, une attestation de droit à l'image de chaque participant (professeurs et élèves) est demandée et signée dès le démarrage du programme en classe.

Le non-respect de cette charte peut amener l'équipe Manufacto à suspendre la participation de l'établissement au programme pour l'année en cours.

Signature du chef d'établissement :

Pour le premier degré

Merci d'apposer en complément, la signature et cachet de l'IEN de circonscription :

Signature de l'enseignant référent :